

# APPEL À PROJETS 2019/2020 - 1<sup>ère</sup> ÉDITION **RÈGLEMENT**

## DES SOLUTIONS POUR LA PROTECTION DES OCÉANS



**UN OCÉAN  
DE GOUTTES  
D'EAU**

#suez4ocean

## I. PRINCIPES

### 1. ENJEU

Porté par SUEZ, en Grand Ouest l'appel à projets « Un océan de gouttes d'eau » a pour ambition de promouvoir des initiatives, au bénéfice de tous les usagers d'aujourd'hui et de demain qui participent à la protection des océans et des eaux douces. SUEZ lance la première édition de cet appel à projet au 1er octobre 2019.

### 2. OBJECTIF

L'objectif est de soutenir des initiatives locales sur le périmètre Grand Ouest liées à la protection des océans et des eaux douces.

À titre d'exemples, voici quelques thématiques répondant à cette ambition :

- Nettoyage de littoral, plages, berges et rivières,
- Opération de sensibilisation à la protection de la qualité des eaux (mer et rivières)
- Action anti-pollution solides (ex. plastiques...), liquides (ex. micro polluants) et pollutions accidentelles...
- Prévention des inondations et des montées de la mer (ex. dunes arborées),
- Actions en faveur de la biodiversité et de la protection des écosystèmes autour des masses d'eau,
- Actions, en faveur du recyclage ou du réemploi de déchets, liées à l'activité économique de la mer,
- ...

### 3. PORTEURS DE PROJET

- Cet appel à projets est ouvert à toute association, organisme ou école :
  - Pouvant délivrer une facture ou un reçu fiscal en lien avec l'opération soutenue,
  - Portant un projet concret, ponctuel ou récurrent, s'inscrivant dans l'ambition de participer à la protection des océans et des eaux douces.
- Les initiatives individuelles provenant de salariés de SUEZ sont éligibles uniquement dans le cadre d'une structure associative.

### 4. PROJETS REÇUS

Pour être éligibles, les projets répondront à tous les critères suivants :

- L'action du projet financé doit être mise en œuvre avant le 30 septembre 2020,
- L'action doit se dérouler sur le territoire Grand Ouest : région Normandie, région

Bretagne, région Centre Val de Loire ou région Pays de la Loire,

- L'action doit participer à la protection des océans et des eaux douces,
- Tous les champs de la fiche de candidature doivent être renseignés,
- L'action soutenue devra pouvoir être présentée par le porteur du projet lors d'un éventuel événement de clôture de l'édition 2019 / 2020.

### 5. SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des dossiers soutenus financièrement par le Groupe SUEZ est effectuée au fur et à mesure des dépôts de candidature, par un comité composé de membres des directions fonctionnelles de SUEZ en Grand-Ouest, complété autant que nécessaire par des experts techniques nationaux.

Le versement financier des dotations sera effectif sous deux mois maximum à compter de la date de la réception du courriel informant le porteur que le projet a été retenu.

### 6. DOTATIONS ET LAURÉATS

La dotation annuelle globale de l'appel à projets « Un océan de gouttes d'eau » est de 20000 € pour l'édition 2019 / 2020. La somme qui sera allouée à chaque dossier retenu tiendra compte du projet et se situera dans une enveloppe comprise entre 250 € et 1 000 € par projet.

La dotation allouée aux porteurs de projets sera versée dans le cadre d'une convention de partenariat établie entre SUEZ et le candidat sélectionné afin de déclencher le règlement et définir les contre parties.

### 7. CONTREPARTIES POUR LE PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet devra mettre à disposition de SUEZ des contenus illustrant l'action engagée. Exemples : photos, vidéos, compte rendu de l'action, témoignage(s), données chiffrées... La nature de ce retour devra être précisée dans la fiche de candidature. Ces contenus pourront être valorisés dans le cadre des communications de SUEZ (sites internet Suez4ocean.com et openresource.suez.com, relations presse, supports de communication SUEZ, médias sociaux...). Ces contreparties seront définies dans la convention de partenariat signée par le porteur de projet et SUEZ.

Les photos et vidéos mises à la disposition de SUEZ auront fait l'objet d'une autorisation

systematique de droit à l'image par le porteur de projet. Le formulaire vous sera envoyé avec la convention de partenariat si votre candidature est retenue.

## II. CALENDRIER ET PROCESSUS DE SÉLECTION

- Ouverture de l'appel à projets : 1<sup>er</sup> octobre 2019
- Date limite de dépôt du dossier de demande de financement : 30 septembre 2020
- Si l'ensemble de la dotation a été consommée avant la date du 30 septembre 2020, les candidats seront informés par mail de la clôture anticipée de l'appel à projet « Un océan de gouttes d'eau ».

## III. DOSSIER DE CANDIDATURE

**Étape 1 :** télécharger votre dossier de candidature sur le site : <https://openresource.suez.com> rubrique challenges

**Étape 2 :** Envoyez votre dossier entre le 1<sup>er</sup> octobre 2019 et le 30 septembre 2020 par format électronique uniquement, à l'adresse suivante : [oceandegouttesdeau@suez.com](mailto:oceandegouttesdeau@suez.com).

Le mail aura pour objet :

« **Candidature - Un océan de gouttes d'eau - Nom de la structure** ».

Votre dossier complet devra contenir :

- La fiche de candidature complétée
- Une pièce justifiant le statut de votre structure : inscription au Journal Officiel ou extrait Kbis ou n° SIRET...
- Les coordonnées bancaires de votre structure

**Étape 3 :** Vous recevrez par courriel, le résultat de votre candidature et le montant de la dotation financière, en cas de sélection.

**Étape 4 :** Une convention de partenariat identifiant les engagements respectifs des parties prenantes sera établie et signée.

**Étape 5 :** En cas de sélection de votre projet, la dotation financière accordée sera versée dans un délai de deux mois à compter de la notification et à réception de tous les éléments du dossier, dont les formulaires de « droit à l'image ».